

MOBILISATION 3 DECEMBRE 2020

# CAHIER DE DOLEANCES





“ *Se mobiliser pour rappeler que « les personnes en situation de handicap doivent pouvoir jouir pleinement de l'ensemble des droits humains qui leur sont reconnus et ce sur la base de l'égalité avec les autres » !*

*Se mobiliser pour permettre à chacun de s'exprimer !*

*Se mobiliser pour faire parler du handicap, pour sensibiliser, pour éveiller les consciences... !*

*Se mobiliser pour rappeler qu'encore trop de barrières font obstacles à la pleine participation des personnes en situation de handicap dans notre société ! ”*

Telle est la volonté des personnes mobilisées en ce jour symbolique du 3 décembre 2020,

### **« JOURNEE INTERNATIONALE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP »**

L'occasion de préciser, aux pouvoirs publics, les attentes des citoyens concernés, de leurs familles et des associations pour une société toujours plus inclusive et un réel accès aux droits humains que sont les leurs.

Car, si de nombreuses avancées sont incontestables, un long chemin reste encore à parcourir et il est grand temps en Nouvelle-Calédonie que le cadre juridique évolue, que les représentations sociales changent, que la non-discrimination soit réelle, que l'accessibilité universelle s'améliore...

Vous trouverez ci-après une liste de mesures prioritaires et concrètes attendues par les personnes concernées, les familles, les acteurs du secteurs (associatifs, professionnels...) pour une meilleure prise en compte du handicap dans notre société.

Merci pour eux !  
Le Collectif Handicaps.

« Le handicap ne peut pas être un handicap »

Stephen Hawking





## POINT 1 : UN VOTE EN URGENCE DU SDHD PAR LE CONGRES

*« Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap et de dépendance dans la société calédonienne, d'œuvrer à leur bien-être et de permettre à chacun d'exprimer au mieux ses besoins, ses compétences et ses capacités pour être acteur dans la mesure de ses moyens, de son parcours de vie... tout en définissant un modèle de financement durable ».*

*Extrait du Schéma directeur du handicap et de la dépendance.*

2016 >2020...

4 ans que les acteurs du secteur attendent le passage au Congrès de cette feuille de route de la politique publique du handicap en Nouvelle Calédonie ! Il est essentiel que ce schéma soit voté par nos élus et que son plan d'actions débute.

## POINT 2 : AMELIORATION URGENTE DU CADRE JURIDIQUE & DE LA GOUVERNANCE

### GOUVERNANCE ET STRUCTURATION DU SECTEUR

- Création d'un poste de « référent handicap », rattaché au secrétaire général du Gouvernement, en charge de la définition et la mise en œuvre de la politique publique du Handicap, avec l'objectif de sortir la politique du handicap et de la dépendance du seul champ de la santé et du médico-social et de répondre à la transversalité de son action.
- Mise en place d'une évaluation de la politique publique avec en priorité un audit de l'offre de prise en charge (établissements, dispositifs...).

### CADRE JURIDIQUE

- Application d'une réglementation territoriale uniforme, précise et complète en matière de l'accessibilité des ERP (établissements recevant du public), ainsi qu'un dispositif de contrôle.
- Création d'une législation territoriale relative à l'obligation d'aménagement raisonnable.
- Création d'une législation territoriale encadrant l'accessibilité des logements du parc social et privé.
- Création d'une législation territoriale en matière d'accessibilité numérique (RGAA).



## POINT 3 : LES ACTIONS URGENTES

### SECURITE DE LA PERSONNE

- Création d'un numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes (> numéro d'urgence ETAT - 114).

### PARCOURS DE RECONNAISSANCE/ACCES AUX DROITS

- Réduction significative du temps d'instruction des dossiers de reconnaissance et renouvellement.

## POINT 4 : LES ACTIONS PRIORITAIRES

### PRISE EN COMPTE DU HANDICAP ET TRANSVERSALITE

- Mise en place d'un réfèrent « handicap » au sein de chaque administration publique en charge de la politique « transversale » handicap et accessibilité au sein de l'administration.

### PARCOURS DE RECONNAISSANCE/ACCES AUX DROITS

- CRHD/CEJH : Amélioration de l'accueil et l'accompagnement des usagers
  - *Horaires d'accueil élargis.*
  - *Renforcement et amélioration de l'accompagnement des familles et particuliers (plus de permanences et de moyens pour l'accueil des familles par les assistantes sociales).*
  - *Mise en place d'un circuit d'accueil prioritaire pour les professionnels et les situations d'urgence.*
- Reconnaissance de handicap à vie pour les personnes dont les limitations d'activités ne sont pas susceptibles d'évoluer favorablement.
- Prise en compte dans l'attribution de la capacité de travailleur de la notion d'employabilité (et de l'offre en matière de dispositifs d'insertion professionnelle existants).



## ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

- Mise en place d'un calendrier de mise en accessibilité de tous les établissements scolaires.
- Mise en accessibilité urgente du collège de Normandie sur le volet « accessibilité déficience auditive » (accueil de l'ULIS- déficience auditive).
- Mise en place à minima d'un agent d'accueil formé à l'accueil des personnes en situation de handicap (Formation Langue des signes française, accueil bienveillant...) dans chaque administration assurant un service/accueil aux usagers.

## PROTECTION SOCIALE / AUTONOMIE FINANCIERE

- Maintien de l'allocation minorée en dessous d'un poste équivalent à un temps complet rémunéré au Salaire Minimum Garanti.
- Prise en charge par les mutuelles du ticket modérateur 10 % longue maladie.
- Prise en charge à 100% du matériel de compensation (cane blanche, fauteuil...) et pour les personnes relevant du régime dépendance.
- Uniformisation des aides médicales.

## AUTONOMIE DE LA PERSONNE/TRANSPORT

- Renforcer la réglementation et le contrôle des prestataires « transports » agréés.
- Soutien financier renforcé pour l'accès aux nouvelles technologies aux services de l'autonomie et de la communication.
- Réduction de la fracture numérique des revenus les plus faibles par le biais de programme d'aide au financement à l'exemple de la MIPE pour les étudiants.

## AIDANTS FAMILIAUX

- Reconnaissance et création d'un statut des aidants familiaux offrant un certain nombre de droits : droit au congé, indemnités journalières, avantages fiscaux...



- Gratuité des transports et tarif préférentiel pour les loisirs pour les aidants et accompagnants.

#### SCOLARITE

- Création de solutions d'hébergement pour les élèves relevant des dispositifs ULIS/SEGPA, obligés de s'éloigner du domicile parental.

#### ACCES AUX LOISIRS

- Maintien des moyens humains, des animateurs « handicap » pour l'accompagnement des publics en situation de handicap sur les centres de loisirs et les camps de vacances (mineurs) ainsi que pour les projets spécifiques (adultes).

